

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - ORGANISATION

Le club de Clichy-Echecs 92 organise en partenariat avec la Mairie de Clichy et Clichy-Mécénat, le 2^e Festival International d'Echecs de Clichy, le dimanche 3 juillet 2022 à la Mairie de Clichy, 80 Boulevard Jean-Jaurès, 92110 Clichy.

1.1 Responsable du tournoi

La responsable du tournoi est Isabelle BONVALOT.

1.2 Arbitrage

L'arbitre principal : M. Pierre LAPEYRE, AFE 2. **Contact par SMS : +33 6 84 11 02 32**

Les arbitres adjoints : M. Julien CLAREBOUT et Jocelyn AZZEGAG, AFE 1.

Article 2 - RÈGLES

2.1 Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuik (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

2.2 L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » s'applique. Le délai de forfait est de 10 minutes.

2.3 Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE.

2.4 Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) et sont consultables en scannant le QR code suivant :



Scannez-moi !

2.5 Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

2.6 Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 - HORAIRES

- Accueil : 8h 30 - 9h 40
En cas d'annulation, prévenir l'arbitre principal par sms +33 6 84 11 02 32
- Ronde 1 : 10h 00
- Ronde 2 : 10h 45
- Ronde 3 : 11h 30
- Pause déjeuner
- Ronde 4 : 14h 00
- Ronde 5 : 14h 40
- Ronde 6 : 15h 20
- Ronde 7 : 16h 00
- Ronde 8 : 16h 45
- Ronde 9 : 17h 30
- Remise des prix et buffet : 18h 30

Article 4 - CADENCE

Les parties se jouent en 12 minutes plus 3 secondes par coup.

Article 5 - DEPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué puis la Performance.

Article 6 - PRIX

5000 € de prix, dont 1000 € au premier. Les prix sont repartis à la place.

La liste des prix sera affichée dans la salle au plus tard au début de la ronde 5.

Seuls les participants présents à la remise des prix pourront recevoir leur prix.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : 1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3 - Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 7 – COMPORTEMENT DES JOUEURS

7.1 A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

7.2 Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

7.3 Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

7.4 Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi

7.5 Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (Zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

7.6 On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 8 – ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'échecs.

L'arbitre
Pierre LAPEYRE

L'organisateur
Isabelle BONVALOT